

Trésorerie Générale . Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex.

Tel : 02 99 79 80 74

Internet : [www.tresor.cgt/fr/35](http://www.tresor.cgt/fr/35)

E-Mail : [cgt.035@cp.finances.gouv.fr](mailto:cgt.035@cp.finances.gouv.fr)

=====

## Le TPG a réuni lundi 19 09 05, les organisations syndicales pour les informer des synergies DGI-DGCP

*En Italique (et en bleu sur le site), nos commentaires.*

Les objectifs annoncés :

### 1. Offrir à nos concitoyens un point d'entrée unique pour l'essentiel de leurs démarches fiscales.

**Concernant les particuliers**, quel que soit le lieu où il se trouve, le contribuable devra pouvoir effectuer l'essentiel de ses démarches fiscales auprès d'un seul interlocuteur.

Utilisation des nouvelles technologies.

Expérimenter dans plusieurs régions, au printemps 2006, la création d'adresses internet électroniques, le courriel étant transmis au service compétent.

Expérimenter fin 2005, pour les 2 réseaux dans le département de l'AIN, un numéro d'appel unique associé à une plate-forme téléphonique ayant un pouvoir décisionnel.

L'agent aura accès aux différentes applications et devra pouvoir répondre aux questions simples (80% des démarches) et devra chercher à rendre un service complet, décisions individuelles comprises. *Que devient la séparation ordonnateur – comptable, quelle formation des agents, comment répondre à la charge croissante d'activité aux guichets... ? D'autant que les chiffres de l'ORE attendus ne devraient pas être encourageants.*

Développer les hôtels des finances et favoriser les rapprochements immobiliers.

Dans les localités sans hôtel des finances, expérimenter dans les trésoreries l'exercice de compétences fiscales des CDI et réciproquement, sans transfert des responsabilités.

Les expérimentations devraient commencer début 2006.

Faire jouer au maximum les synergies entre DGI et DGCP.

S'appuyer sur le réseau du Trésor Public pour renforcer le service de proximité à l'usager. *Est ce en fermant les postes comptables ruraux que ce service sera amélioré ?*

Procéder par expérimentations.

**Concernant les entreprises**, mise en place d'un interlocuteur unique pour la plupart de leurs démarches fiscales.

Toutes les démarches fiscales seront transférées de la DGCP à la DGI, (campagne d'imposition 2008).

Mise en place de l'Interlocuteur Fiscal Unique.

Autoliquidation de l'ensemble des impôts (TP, TVA, IS, TS).

La Taxe Foncière due par les personnes morales est transférée à la DGI, celle due par les particuliers est maintenue à la DGCP.

### 2. Intensifier la lutte contre toutes les fraudes économique, financière et douanière.

### 3. Mobiliser nos services territoriaux au service du développement économique.

### 4. Repositionner le domaine et dynamiser la politique immobilière de l'Etat.

Rattachement au 01 janvier 2007 du service des domaines à la DGCP. En Ile et Vilaine cela concerne de 30 à 40 agents qui seraient installés au RDC de l'ancien DI. Ce service aurait une vocation interrégionale avec la prise en charge pour les successions vacantes de la Normandie.

Les agents bénéficieraient d'une garantie de rémunérations et d'évolution de carrière, d'un maintien dans la résidence et de possibilité de retour dans leur administration d'origine.

### Compétences fiscales des CDI exercées dans les Trésoreries :

Informé et procurer des imprimés (dates de déclarations, changements de situation...)

Conseiller pour les déclarations.

Aider pour calculer le montant de l'impôt et la déclaration de revenus.

Prise en compte des changements de situation, avec l'application DGI : Iliade.

Accorder des dégrèvements gracieux et contentieux simples.

### Compétences fiscales des Trésoreries exercées dans les CDI :

Informé sur les moyens de paiement, sur les droits et obligations (date d'envoi des avis, date limite de paiement, changement de situation...).

Prise en compte des changements d'adresse, d'état civil...

Procurer des imprimés.

Simulation de prélèvements, adhésion aux prélèvements, modifications de contrats...

Réception de chèques, octroi de délais de paiement simples.

Suivi du dossier de paiement (informations sur les restes à payer, les poursuites...).

#### Précisions complémentaires :

Mise à disposition réciproque des applications informatiques.

Délégation de compétences pour les décisions de dégrèvement et de délais (expérimentation pendant la campagne 2005 dans quelques trésoreries pour les délais de paiement, puis à partir de 2006 généralisation par téléphone, dans toutes les trésoreries de l'AIN ainsi que dans d'autres départements). *Malgré cela, le comptable reste l'unique responsable. La Direction se veut rassurante en affirmant que des critères précis seront mis en place.*

Un expérimentation va être mise en place à Lyon, puis **Rennes Colombier, Dol et RBO en 2006.**

Concernant Dol, signalons que ce poste va être certifié, cela signifie que des délais pour répondre au téléphone, courrier ou mails seront impératifs. Les agents devront se présenter et des contrôles seront effectués.... *C'est le flicage permanent.*

#### En Ille et Vilaine, les principales décisions sont les suivantes :

Création de 6 hôtels des Finances à l'horizon 2006/2010, avec mise en place d'un accueil de niveau 3.

**Redon** : les travaux devant débuter fin 2005 ou 2006.

Les 4 postes comptables suivants seront rattachés physiquement aux centres des impôts.

**St Malo** sera regroupé avec le CDI de ST Malo Sud qui sera agrandi en hauteur, de même que St Malo Nord, libérant totalement les bâtiments de l'ancienne RF de St Malo.(échéance fin 2007 ou 2008).

**Fougères** serait regroupé avec le CDI à horizon 2007. La partie secteur local pourrait être rattachée à la TPM de Fougères.

**Vitré** : rattachement au CDI à horizon 2008.

**Montfort** : rattachement peut être également à horizon 2008.

*Si pour les trésoreries dans leur ensemble, travailler dans des locaux plus adaptés serait bénéfique, il n'est pas certain que ces réformes aboutissent à ce résultat. Nous prenons contact dès ce jour avec les intéressés et nos camarades de la DGI pour étudier les conditions du transfert. La DGI est elle en capacité d'accueillir correctement nos collègues ? c'est là une question forte.*

*Le service rendu sera t'il amélioré ?*

Concernant Rennes, le rapprochement n'aurait pas lieu avant 5 ou 6 ans. Les locaux actuels, en cours de rénovation pourraient servir à autre chose.

Nous avons également eu confirmation de nos craintes, **RBO** est bel et bien condamné, d'ailleurs le bail a été résilié. Le recouvrement de RBO sera regroupé sur Rennes Colombier, le secteur local serait rattaché sur Chartres et Cesson.

#### Des questions se posent :

##### Que vont devenir les agents de RBO ?

Ceux en charge de l'impôt vont ils être rattachés à Rennes Colombier, alors que les plans des nouveaux locaux comportent déjà moins de bureau que d'agents en place actuellement ?

Ceux en charge du secteur local, vont ils devoir suivre les applications sur Cesson ou Chartres ?

Le recouvrement de **Chartres et Cesson** va t'il être regroupé sur Rennes Colombier, comme prévu précédemment, alors que l'on nous présente la réforme en cours comme permettant d'offrir à nos concitoyens un point d'entrée unique. En ce cas, **que vont devenir les agents ?** suivre leur application ou être formés sur une autre ?

*Rendre plus efficaces nos missions dans le respect des principes de service public, maintenir et développer l'emploi public sont pour la CGT des enjeux qui doivent être partie intégrante de l'évaluation des réformes mises en œuvre et des réflexions à venir. Forte de cette orientation largement partagée parmi les personnels, la CGT est prête à débattre des objectifs et du cadre de la modernisation en toute transparence et pas à n'importe quelle condition.*

*C'est une première exigence qui doit correspondre à un changement profond de la conception du dialogue social que nous n'entendons pas voir cantonné à l'accompagnement des décisions ministérielles et leur déclinaison dans les directions.*

*La CGT entend tout mettre en œuvre pour permettre aux personnels de débattre de questions qui les concernent et proposer des discussions et des expérimentations sur d'autres réformes que celles proposées par le ministre lors du CTPM du 7 juillet.*

*Moderniser les relations entre services d'assiette et de recouvrement pour un meilleur service aux contribuables et une meilleure efficacité sociale a toujours été une préoccupation des syndicats CGT du Trésor et de la DGI.*

*Dans le cadre d'une telle modernisation, le principe de séparation ordonnateur/comptable doit trouver une traduction dans l'intérêt du service public à l'usager quel qu'il soit. Ce principe, ainsi que celui de la séparation assiette/recouvrement sont réaffirmés aujourd'hui par la CGT.*

*Une autre conception que celle de l'IFU avec polycompétence doit être envisagée afin de garantir ces principes dans le cadre d'un maintien de la proximité l'usager.*

*Les évolutions des services, du niveau et de nature d'emploi doivent se travailler sur ces bases. Le renforcement des missions de contrôle doit être développé. Les nouvelles conceptions de l'accueil, permises par les nouvelles technologies doivent s'articuler avec une réflexion*

*conjointe de l'avenir des réseaux de DGI et de la DGCP afin de garantir un maillage territorial à la hauteur des besoins des populations et des partenaires du Minéfi.*

*Enfin, les conceptions de gestion des missions et des personnels doivent profondément changer afin de rompre avec la pseudo culture de performance et de management qui l'accompagne.*

*L'accueil au public doit être placé au cœur des préoccupations de service Public. C'est pour cela que le SNT-CGT demande à ce que la formation du personnel à l'accueil devienne une priorité de l'administration.*

*La relation avec l'usager doit évoluer tant au travers de l'amélioration des conditions matérielles de l'accueil qu'au travers du développement d'outils et de procédures permettant une prise en charge de sa demande au niveau du*

*guichet de proximité. Les conditions actuelles de développement des centres d'encaissement et des CPS ne correspondent pas à cette exigence.*

*Dans le cadre de la mise en œuvre programmée du compte fiscal unique, le SNT-CGT réaffirme sa conception d'une informatique partagée non structurante et respectant les responsabilités distinctes des services d'assiette et de recouvrement.*

*La CGT aux Finances fait valoir une conception d'un accueil conjoint réalisé à partir d'une addition de compétences par la présence d'agents des directions du ministère. De la même manière, la question de l'intranet commun fait partie de cette conception de l'accueil que nous défendons dès lors que les moyens et le respect des compétences des uns et des autres sont garantis.*

\*\*\*\*\*

**Lors du prochain CTPL nous exigerons des précisions.**

Autre information : **Le CFPU**, aménagera dans les locaux de l'ancien DI après que Rennes Colombier et la TPM aient regagné leurs locaux après les travaux qu'ils connaissent actuellement ou vont connaître.

Nous avons demandé qu'une meilleure information et signalisation des **trésoreries du Colombier** soit mise en place afin que les contribuables ne soient pas perdus dans les couloirs du Colombier comme actuellement et que les horaires d'ouverture soient clairement affichés, afin d'éviter à nos collègues de trouver des contribuables attendant derrière la porte, à leur sortie le soir.

\*\*\*\*\*

Nous avons demandé que tout soit mis en sécurité pour protéger les locaux de l'ex DI, suite à l'intrusion de ce week end. Dans un premier temps, une porte blindée va être installée.

Nous avons demandé que le « local d'infirmerie du DI » soit rendu immédiatement à sa véritable destination, comme prévu à l'origine et ne soit plus « squatté » par on ne sait qui, faute de quoi nous allons devoir contacter le médecin de prévention.

**Nous reviendrons très prochainement et notamment au CTPL du 17 octobre sur ces sujets qui bouleversent nos missions, nos conditions de travail et le Service Public.**

**Faites nous connaître toutes les questions que vous souhaitez voir évoquées lors de cette réunion et les réflexions que cela vous inspire.**

\*\*\*\*\*

Le 16 septembre, les syndiqués des sections CGT du centre de la redevance et du réseau Trésor d'Ille-et-Vilaine se sont retrouvés dans une assemblée commune.

Ensemble, ils ont créé la nouvelle section CGT Trésor 35.

Cette nouvelle section devient la plus importante en nombre d'adhérents du SNT-CGT.

Pour être encore plus efficaces, rejoignez nous.



**Ci contre photo du bureau nouvellement élu :**

**En haut de gauche à droite :** Nadia Doualan, Georges Roumeur, Viviane Doublet  
**Au milieu :** Patricia Lorre, Jean-François Lebé, Catherine Houdin, Jean-Yves Détoc (secrétaire départemental), Alain Glory, Jeff Lefevre, Martine Lebéhot, Christophe Tessier  
**En bas :** Hubert Saulnier, Ghislaine Toledo, Hervé Couvert, Agnès Le Pavec, Annie Gaultier-Lefevre, Nelly Détoc

**Absents sur la photo :** Nadine Durox, Lysiane Houillère, Martine Venon et Nicolas Raguet